

RCS : CAYENNE
Code greffe : 9731

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAYENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00435
Numéro SIREN : 529 259 152
Nom ou dénomination : A B G TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 10/04/2024 sous le numéro de dépôt 1104

ABG TRANSPORT SARL
Au capital de 10 000 Euros
1 LOT EMILIO PASCAL
97 313 SAINT - GEORGES

N° RCS 529 259 152

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 10/10/2023**

Les associés de la société **ABG TRANSPORT SARL** se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société, sur convocation de la Direction.

ASSOCIÉS PRÉSENTS

Monsieur DE ALCANTARA NASCIMENTO Eloïgue, Alcantra, né le huit juillet mille neuf cent quatre-vingt-cinq à Cayenne (GUYANE FRANCAISE), de nationalité française, demeurant à : 91 bis Cogneau lamirande – 97 351 Matoury,
Propriétaire des parts allant de 68-100 parts

Monsieur ALCANTARA Adalbert, Marc, né le vingt-trois novembre mille neuf cent soixante-et-un à Taratinga (Brésil), de nationalité française, demeurant à : Lotissement Maripa bourg de Saint Georges – 97 313 Saint Georges,
Propriétaire des parts allant de 1 - 34 parts

Monsieur WADY Benoit, né le quinze août mille neuf cent soixante-douze à Saint-georges (Guyane Française), de nationalité française, demeurant au : VILLAGEESPERANCE 2-Cz MICHEL WADY- 97 313 SAINT GEORGES,
Propriétaire des parts allant de 35 – 67 parts

Et,

Madame RIGOR SARMENTO Patricia, née le neuf octobre mille neuf cent quatre-vingt-sept à Cayenne (Guyane Française), de nationalité Française, demeurant à : 22 rue Gippet- 97 300 Cayenne, nommée Dirigeante entrant dans la société,

Le total des parts présentées est égal au nombre de part composant le capital social ; l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer,

La séance est présidée par Monsieur **DE ALCANTARA NASCIMENTO Eloïgue, Alcantra**, Dirigeant sortant de la société.

Le Président rappelle que l'assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation et modification corrélative des statuts – ARTICLE 8 et 13 (Gérance)**
- 2- Pouvoir en vue des formalités**

PREMIERE RESOLUTION- CESSION DES PARTS SOCIALES

En assemblée générale du 10/10/2023,

1-1.

Monsieur DE ALCANTARA NASCIMENTO Eloïque, Alcantra demeurant au 91 BIS COGNEAU LAMIRANDE – 97 351 MATOURY, qui possède 33 parts sociales de la SARL ABG TRANSPORT décide de céder l'ensemble de ces 33 parts sociales à Madame RIGOR SARMENTO Patricia.

A compter de ce jour, Madame RIGOR SARMENTO Patricia demeurant 22 Rue Gippet, 97 300 Cayenne née le 09/10/1987 à Cayenne (973), de nationalité Française est la nouvelle propriétaire des 33 parts sociales numéroté de 68 à 100.

1.2.

Monsieur WADY Benoit demeurant au Village ESPERANCE 2 Cz MICHEL WADY- 97 313 SAINT GEORGES, qui possède 33 parts sociales de la SARL ABG TRANSPORT décide de céder l'ensemble de ces 33 parts sociales à Madame ALCANTARA Priscila.

A compter de ce jour, Madame ALCANTARA Priscila demeurant 4 RUE ERIDAN-RESIDENCE SUZINI- APPART 46- 97 300 Cayenne née le 28/12/1985 à Cayenne (973), de nationalité Française.

DEUXIÈME RESOLUTION - GERANCE

En remplacement de Monsieur **DE ALCANTARA NASCIMENTO Eloïque, Alcantra** – Dirigeant sortant de la société, l'assemblée a décidé de nommer en qualité de Dirigeante RIGOR SARMENTO Patricia, née le neuf octobre mille neuf cent quatre-vingt-sept (09/10/1987) à Cayenne, de nationalité Française, demeurant à : 22 rue docteur Gippet – 97 300 Cayenne.

Cette décision est effective à compter de ce jour.

L'assemblée donne quitus entier et définitif au Dirigeant sortant.

En conséquence, l'article 13 – GERANCE des statuts est modifié comme suit :

Ce mardi dix octobre deux mille vingt-trois (10/10/2023), les associées ont décidé de nommer Madame RIGOR SARMENTO Patricia : Dirigeante de la SARL ABG TRANSPORT SARL pour une durée indéterminé.

Cette décision est effective à compter de ce jour.

La Dirigeante a déclaré avoir bien pris connaissance de ses fonctions, et, affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêchement d'exercer ce mandat.

Le reste de l'article reste inchangé

Cette résolution est votée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits su présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droits.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Dirigeant
et les associés.

Le Dirigeant sortant

Monsieur DE ALCANTARA NASCIMENTO Eloïgue, Alcantra

Signature

La Dirigeante

Madame RIGOR SARMENTO Patricia

Signature



Recopie : PROCÈS-VERBAL CERTIFIÉ CONFORME

